



Rupture conventionnelle ou pas ?

Par **canniball**, le **20/12/2013** à **14:29**

bonjour je suis salarié depuis 6ans comme chauffeur livreur je porte du lourd tout les jours. j'ai aujourd'hui une hernie discale L5 S1 avec disque écrasé, j'ai déjà été opéré d'une hernie dans l'aine il y a 2ans a cause du port de ces charges lourdes, je suis en arret maladie depuis 1mois mon medecin me conseille de ne plus porter de lourd, la medecine du travail me dit la meme chose mais ne ma pas déclarer inapte pour l'instant a juste envoyer un courrier pour que mon patron me trouve une autre place ou je ne porterais pas de lourds mais il n'y a pas poste pour moi, il ma appelé ce jour pour me dire de reprendre le travail et ma proposé une rupture conventionnelle que dois je faire accepter la rupture ou attendre indéfiniment que les choses bougent avec la medecine du travail? car en maladie je ne pourrais pas faire face a mes factures et autres loyer longtemps merci de m'aider. cordialement

Par **P.M.**, le **20/12/2013** à **16:49**

Bonjour,

Si l'employeur n'a pas de poste pour vous il doit en référer au Médecin du Travail qui a dû émettre une aptitude sous réserves lequel en tirera les conclusions sans attendre indéfiniment et parallèlement, vous pourriez faire une demande de reconnaissance de maladie professionnelle auprès de la Sécurité Sociale...

L'employeur par ailleurs a dû vous compléter les indemnités journalières lors de votre arrêt-maladie...

Par **canniball**, le **20/12/2013** à **18:51**

bonjour, donc le mieux pour moi serait de voir avec la medecine du travail sinon mon employeur ne m'a pas complètes les indemnités journalières merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **20/12/2013** à **20:01**

Donc a priori l'employeur est déjà dans l'illégalité puisque vous aviez droit à [l'indemnisation légale des absences pour maladie ou accident](#) et peut-être même au-delà si la Convention Collective est plus favorable...

Par **canniball**, le **20/12/2013** à **20:50**

oui je pense mais que dois je faire alors voir avec la medecine du travail?car je pense qu'il n'a pas repondu a leur courrier car il m'a dit d'aller les voir pour les dire qu'il me prenait en magasinier et que des que je reprends le travail faire une rupture conventionnelle je ne sais pas qu'elle demarche je dois faire;en tout cas merci beaucoup pour votre aide. cordialement

Par **P.M.**, le **20/12/2013** à **21:00**

C'est ce que je vous ai suggéré de vous rapprocher du Médecin du Travail...

Par **canniball**, le **20/12/2013** à **21:05**

merçi
pmtedforum